



ARRETE N° 2023 – 179
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement Place St Léonard n° 36
Emménagement Rue St Léonard n° 49
Du Dimanche 21 Mai 2023
Au Lundi 22 Mai 2023

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de Madame LEGENDRE Anne, afin d'effectuer un déménagement, Place Saint Léonard au n° 36, suivi d'un emménagement, Rue Saint Léonard au n° 49, du Dimanche 21 Mai 2023, au Lundi 22 Mai 2023, de 9h00 à 18h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Madame LEGENDRE est autorisée à effectuer un déménagement, Place SAINT LEONARD au n° 36, suivi d'un emménagement, Rue SAINT LEONARD au n° 49, du DIMANCHE 21 MAI 2023, au LUNDI 22 MAI 2023, de 9h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée mais pas interdite. 2 places de stationnement seront réservées sur le Parking de la Place Saint Léonard, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin que le demandeur effectue le déménagement.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit et réservé, Rue Saint Léonard, devant le n° 49, afin que le demandeur effectue l'emménagement.

ARTICLE 4 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté, sera mise en place par le demandeur.

Pour le prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal – Route Emile Renouf – Tél. 02.31.89.17.63

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables du Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 12 Mai 2023
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Circulation: Jérôme HAMEL

